

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional masculin 2 » (RM2).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Pré-Nationale Masculine » (PNM).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Les associations sportives descendantes de Pré-Nationale Masculine.

Les associations sportives maintenues en Régionale Masculine 2 (RM2).

Les associations sportives issues de Régionale Masculine 3 (RM3).

Soit 24 équipes.

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en deux phases :

PHASE 1	Les 24 associations sportives sont groupées en deux (2) poules de douze (12) équipes disputant des rencontres aller-retour (22 journées).
PHASE 2	A l'issue de la saison en cours : Les associations sportives classées 1 ^{er} de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 2 . La finale aura lieu sur un site déterminé par la CSR conformément au calendrier sportif de la saison en cours. L'équipe la mieux classée au ranking RM2 sera déclarée recevant.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

PHASE 1		PHASE 2	
A	B		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		
RM2	RM2		

Finale
1A
1B

CHAMPION REGIONAL

Le vainqueur de la Finale est déclaré Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 2.

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	Les deux (2) premiers de chaque poule accèdent à la Pré-Nationale Masculine (PNM) pour la saison suivante. Au-delà du troisième, ou en cas de refus, le classement établi au ranking (art 23 des RSG LIFBB) en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe retenue en PNM (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB). Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la PNM (cas d'association sportive déjà représentée en PNM), il sera fait appel à l'association sportive suivante du ranking. Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.
DESCENTES	1) Les associations sportives classées à la 12^{ème} et à la 11^{ème} place de chaque poule descendent en championnat RM3 la saison suivante. 2) Pour chaque descente(s) de Pré-National Masculine (PNM), il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RM3 qu'il y a de descente(s) de Pré-National Masculine (PNM).

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Samedi 20h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 7							
FEUILLE	E-Marque obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	JH illimités + 1 OH
Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».								
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous Règle de participation CTC - LIFBB Exemple CTC à 3 clubs en U15 (*) : En 2ème phase, les équipes ayant une équipe qualifiée par un TQR verront leur nombre de brûlés passé de 5 à 8 en phase 2 du championnat régional (avec toujours au moins 3 du club porteur).							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglés par la caisse de péréquation							

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS CTC	5 joueurs au moins du club porteur inscrits sur la feuille de marque et présents. <u>Pour information</u> : Il y aura donc un maximum de 5 joueurs ASTCTC sur la feuille de marque.
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U21M ou U18M et 1 autre équipe jeune masculines (U21M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie
Pacte #Tousengagés	Se conformer aux règlements FFBB